

DEMANDE DE PROPOSITION

LRPS – GUI- 2025-9195288

28/01/2025

UNITED NATIONS CHILDREN’S FUND (UNICEF) en Guinée : Lance une demande de proposition pour le développement d’un accord à Long Termes (LTA) pour la fourniture d’accès Internet fiable par la fibre Optique pour le bureau de Conakry, Labé, Kankan et Nzérékoré

IMPORTANT – INFORMATION ESSENTIELLE

Lieu et Adresse exacte où les offres doivent être déposées :

Les offres doivent être envoyées sous plis fermé et cacheté à la réception du bureau de l’UNICEF : **UNICEF Guinée, Conakry, Coleyah Lanseboungny route Niger, MA -006 Commune Matam**

LRPS – GUI- 2025-9195288 « LTA accès Internet Bureaux UNICEF Conakry, Nzérékoré, Labé et Kankan »

La date limite de réception des offres est fixée au 27 Février 2025 à 15 heures 00.

Toutes les offres reçues après la date et heures indiquées ou envoyées à toute autre adresse, seront rejetées.

Monnaie de soumission : GNF

Terme de paiement : dans les 30 jours après réception de la facture.

Cette demande de proposition est ouverte.

Il est important de lire toutes les dispositions de la Demande de Proposition, pour assurer la meilleure compréhension des conditions requises par l'UNICEF et pouvoir présenter une proposition en conformité et complète avec TOUTES LES PIECES DEMANDEES. Notez qu’à défaut d’être en conformité, toute proposition pourra être invalidée.

CETTE DEMANDE DE PROPOSITION A ETE :

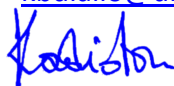
Préparée par :

Vérifiée par :

Kadiatou Bobo Diallo

Supply Officer

kbdiallo@unicef.org

 30/01/2025

Laurent Badaut

Supply specialist

lbadaut@unicef.org



INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Formalités à respecter

Instructions aux Soumissionnaires	Exigences Particulières
Lieu et Adresse exacte où les offres doivent être déposées	Les offres doivent être envoyées sous plis fermé et cacheté à la réception du bureau de l'UNICEF : UNICEF Guinée, Conakry, Coleyah Lanseboungny route Niger, MA -006 Commune Matam en spécifiant en objet : Appel d'Offre UNICEF – LRPS – GUI- 2025-9195288 « LTA accès Internet Bureaux UNICEF Conakry, Nzérékoré, Labé et Kankan »
Date et heure limite de soumission des offres	Au plus tard le 27 février 2025 à 15h00
Ouverture publique des plis et procès-verbal	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui L'UNICEF établira le procès-verbal de l'ouverture des offres reçues en présence d'un comité impliqué dans le processus d'achat.
Demande d'information complémentaire	Toute demande de clarification ou d'information concernant cette AO devra être adressée par écrit avant la date du 27 Février 2025 à 15h00 À l'adresse email : supplyguinee@unicef.org , copie kbdiallo@unicef.org et lbadaut@unicef.org ; azogbelemou@unicef.org Le Bureau de l'UNICEF répondra par mail à toute demande d'éclaircissements qu'il aura reçue relative au dossier d'AO.
Conformité des offres	Toute offre qui ne répondrait pas explicitement aux exigences de la présente AO sera rejetée pour non-conformité, sans préjudice pour l'UNICEF.
Soumission des offres.	<input checked="" type="checkbox"/> Dépôt au bureau de l'UNICEF en mentionnant l'objet comme suit :

	<p>LRPS – GUI- 2025-9195288 « LTA accès Internet Bureaux UNICEF Conakry, Nzérékoré, Labé et Kankan »</p> <p>En cas de non-respect de ces instructions, Le Bureau de l’UNICEF en GUINEE ne pourra en aucun cas être tenu responsable si l’offre électronique est égarée ou si elle est ouverte prématurément et donc éliminée.</p>
<p>Contenu de l’offre électronique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Le FORMULAIRE D’OFFRE en Annexes dûment complété et signé (Fichier au format PDF). <input checked="" type="checkbox"/> Les TERMES ET CONDITIONS GENERAUX DES CONTRATS DE L’UNICEF en Annexe, parafés en chaque page et signés et cachetés avec la mention “lu et approuvé” (Fichier au format PDF). <input checked="" type="checkbox"/> Obligatoirement pour cet AO, le formulaire PROFIL DU FOURNISSEUR en Annexe , dûment complété et signé (Fichier au format PDF). <input checked="" type="checkbox"/> Une copie du Relevé d’Identité Bancaire (RIB). <input checked="" type="checkbox"/> Numéro d’inscription à UNGM <input checked="" type="checkbox"/> Bilans certifiés des 2 dernières années. <input checked="" type="checkbox"/> Une copie du Registre de Commerce (RC). <input checked="" type="checkbox"/> Une copie du Numéro d’Identification Fiscal (NIF). <input checked="" type="checkbox"/> Cette soumission contiendra aussi les CADRE DE DEVIS en Annexe dûment rempli et signé (Fichier au format PDF). <input checked="" type="checkbox"/> Le soumissionnaire doit fournir assez d’information en réponse à chaque section de cette AO afin que les équipes d’évaluation de l’UNICEF puissent faire une évaluation correcte et juste de la structure et de sa capacité. <p>Il est possible d’inclure séparément tout détail complémentaire si jugé nécessaire par le soumissionnaire.</p>
<p>Nombre de copies de la soumission</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <input checked="" type="checkbox"/> - Original : 1 enveloppe cachetée et fermée contenant la proposition technique. - Originale : 1 enveloppe cachetée et fermée contenant la proposition financière.

<p>Modifications des offres</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aucune offre ne peut être modifiée après la date et l'heure fixées pour la remise des offres Avant l'ouverture des offres, les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre après notification écrite reçue par l'UNICEF. L'email de retrait/modification devra indiquer LRPS – GUI- 2025-9195288 « LTA accès Internet Bureaux UNICEF Conakry, Nzérékoré, Labé et Kankan » L'email devra aussi indiquer en objet la mention « MODIFICATION » ou « RETRAIT » 2. Une négligence de la part du soumissionnaire ne lui confère aucun droit pour le retrait de l'offre après l'ouverture. 3. L'UNICEF se réserve le droit d'écarter toute offre présentant des effacements, ratures, surcharges, mentions complémentaires ou modifications portées principalement sur les textes originaux de l'ensemble des documents de l'AO.
<p>Erreur dans l'offre et correction</p>	<p>Il est attendu que les soumissionnaires examinent soigneusement leurs offres et toutes les instructions concernant la prestation ou l'offre et de s'assurer que les montants sont corrects.</p>
<p>Eclaircissements à apporter aux offres</p>	<p>La demande d'éclaircissements sur une offre et la réponse qui lui est apportée seront formulées par email lors de la phase d'évaluation des offres et aucun changement du montant ou du contenu de la soumission n'est recherché, sauf si cela est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes par l'UNICEF lors de l'évaluation des soumissions.</p>
<p>Droits de l'UNICEF</p>	<p>L'UNICEF se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, quelle qu'elle soit. L'UNICEF se réserve le droit d'annuler la procédure de AO et d'écarter toutes les offres, à un moment quelconque avant l'attribution des marchés, sans recours de responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires concernés et sans être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision. L'UNICEF ne pourra pas être tenu responsable des dépenses que les soumissionnaires auront engagées pour préparer leurs réponses à l'AO.</p>
<p>Propriété de l'UNICEF</p>	<p>Pour cette AO, les demandes d'informations supplémentaires ainsi que les réponses et les offres envoyées sont considérées la propriété d'UNICEF. Tout le matériel soumis en réponse à cette AO restera à l'UNICEF.</p>

Langue de l'offre	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Autre : N/A Soumissionner dans toute autre langue que celle indiquée dans l'AO annulera l'offre soumise.
Devise de l'offre	<input checked="" type="checkbox"/> Francs Guinéens (GNF) <input type="checkbox"/> Autre : N/A Soumissionner dans toute autre devise que celle indiquée dans l'AO annulera l'offre soumise.
Durée de la validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input checked="" type="checkbox"/> 36 mois Dans des circonstances exceptionnelles, l'UNICEF pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de l'offre de prix au-delà de ce qui est indiqué dans ce document (AO). Le soumissionnaire devra alors confirmer par écrit la prorogation sans pour autant apporter des modifications sur l'offre des prix. Dans le cas d'une variation évidente des prix du marché, l'UNICEF pourra accepter la renégociation et la révision des prix convenus dans le cadre des accords à long terme.

FORMULAIRE D'OFFRE

Le **FORMULAIRE D'OFFRE** doit être rempli, signé et renvoyé à l'UNICEF. Pour être valide, la proposition doit être constituée du présent formulaire accompagné de :

- **Les copies des pièces qui constituent la proposition technique.**
- **Les copies pour la proposition financière**

L'offre doit être faite suivant les instructions contenues dans cette demande de proposition. Elle est constituée des documents listés ci-dessus, il est inutile de renvoyer le texte de la demande de proposition.

TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT

Tout contrat résultant de cette Demande de Proposition contiendra les Conditions Générales de l'UNICEF (Section C de ce document) ainsi que tout autre Terme et Condition spécifique détaillé dans cette Demande de Proposition.

Le Soussigné, ayant lu les Conditions Générales et Particulières de la Demande de Proposition numéro **LRPS – GUI- 2025-9195288 « LTA Accès Internet Bureaux UNICEF Conakry, Nzérékoré, Labé et Kankan »** énoncés dans le document ci-joint, propose d'exécuter les services dans les Termes et Conditions énoncés dans le document.

Signature et cachet : _____

Date : _____

Nom et Titre : _____

Société : _____

Adresse Postale : _____

Tel/Cell Nos : _____

E-mail: _____

Validité de la Proposition : 90 jours

Devise de la Proposition : **Francs Guinéens (GNF)**

Veuillez préciser après avoir pris connaissance des Termes de Paiement du Système des Nations Unies énoncés dans ce document, quelle est la remise proposée en fonction du délai de paiement :

10 Days 3.0%

15 Days 2.5%

20 Days 2.0%

30 Days Net

Autre rabais commercial proposé : _____

A.1 Avance

Non-Applicable.

A.2 Evaluation des Propositions

Les offres seront évaluées par une commission composée de membres de l'UNICEF et possiblement d'expertise externe à l'UNICEF. Les décisions de la commission seront prises sur la base des critères édictés dans cette demande de proposition et ne souffriront d'aucune ingérence extérieure.

a. Evaluation technique

L'évaluation technique repose sur la proposition technique fournis par le soumissionnaire.

Critères d'Evaluation Technique des offres

Critères techniques et points relatifs

Evaluation de la Proposition Technique et Opérationnelle	Nombre de maximum points	Entreprise soumissionnaire				
		A	B	C	D	E
Conformité administrative <u>Note Importante : Ces documents constitutifs du dossier administratif de l'entreprise sont de préalables pour la considération du dossier de soumission de l'entreprise sans lesquels, l'UNICEF se réservera le droit de l'exclure en cas d'absence de l'un des éléments énumérés ci-dessous.</u>						
Immatriculation fiscale (copie datée de moins de 12 mois)	Checklist					
Quitus fiscal (copie datée de moins de 6 mois)	Checklist					
RCCM (copie en cours de validité)	Checklist					
<u>1-Compréhension de Prestation</u>						
Compréhension des TdR, cohérence entre la requête de l'UNICEF et la Proposition de l'entreprise Offre technique conforme au TDR = 5 Pts Offre non conforme : 0 pts	4					
Capacité opérationnelle dans la mise en œuvre de services, Equipements disponibles pour l'exécution des travaux de maintenances	4					

Expérience dans le domaine Fourniture d'Accès Internet Qualité des Installations (liaison Fibre optique) Moins de 2 - 5 ans : 0pt Plus de 5 ans : 4 pts							
<u>2-Capacité de L'Entreprise</u>							
Profile et capacité du prestataire Domaines des competences 1. Fourniture d'accès Internet par la fibre Optique (5 à 10 ans = 5 pts, plus de 10 ans = 10 pts)	10						
Expérience dans l'exécution de projets similaires Listes des projets et contrats exécutés dans les 3 dernières années (3 à 5 = 2 pts, 5 à 10 = 5 pts, plus de 10 = 10 pts)	10						
Référence des clients Expérience UN Expérience avec les Grosses Sociétés de la place (1 à 20 Clients =1 pts, 20 à 50 Clients = 2 pts, plus de 50 Clients = 5 pts)	5						
Technologie proposée pour la fourniture d'accès Internet - Liste et qualité des pièces de rechanges pour l'interconnexion des équipements d'accès Internet - Technologie utilisée et Backbone Si bien : 5 pts Douteux : 0pt	5						
Fourniture de Service et garantie Garantie de connectivite (indiquer la source de connectivité) Si source indiquée est fiable :8pts Source non fiable : 0 Pts	8						
Partage de bande passante	4						
<u>3- Support technique</u>							
Gestion de projet, suivi et assurance qualité	10						

<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'intervention en cas de rupture de liaison et solution Backup (Existence de Helpdesk moins de 12h/24h = 2 pts, 12h/24h = 5 pts ,24/24 7j/7j = 10 points) 						
<p>Organisation, et méthodologie d'intervention à Conakry et dans les bureaux à l'intérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence dans les sous bureaux (oui/non) - Temps de réaction dans les sous bureaux <p>(1 a plusieurs jours = 1, 1 jour à 12 heures = 2 points, 11 heures à 1 heure = 5 points)</p>	5					
<p>Personnel et expertise mobilisée (CV) et moyens mis en œuvre. Source et la stratégie d'approvisionnement pour le matériel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualifications des Agents - Expériences des agents dans les technologies de résolution de problème liées à la connexion Internet 	5					
GRAND TOTAL	70					

Pour que la proposition soit considérée comme techniquement valable, le soumissionnaire doit atteindre un score minimum de 50 points sur 70 soit, 70% de la note technique. Les propositions qui ne répondent pas à la note minimale seront considérées comme techniquement non conformes et ne seront pas prises en considération. En outre, la clarté et l'exhaustivité de la présentation seront prises en compte dans l'évaluation.

2. PROPOSITIONS FINANCIERES :

Proposition financière : La structure des prix

Tous les coûts et tarifs des réparations facturés doivent **être exempts de toute taxe**, et seront réputés fixes pendant toute la durée du contrat. Les prix non indexés feront l'objet de négociation avant tous travaux d'entretien et de réparation.

Les services seront réalisés suivant les recommandations du constructeur et les règles de l'art. Les pièces remplacées, seront mises à la disposition de l'UNICEF qui se réserve le droit de les exiger avant tout paiement des factures parvenues pour règlement.

5.1 - : Offre financière :

Le Soumissionnaire indiquera les coûts de service qu'il se propose de fournir en vertu du futur contrat dans un Tableau des coûts

5.2 - : Devises de la Proposition

Tous les coûts seront indiqués en Francs Guinéen (GNF)

5.3 - : Validité de l'offre

Les soumissions resteront valides pendant quatre-vingt- dix (90) jours suivant la date limite de soumission des Propositions arrêtées par l'UNICEF.

Une Proposition dont la durée de validé est inférieure à ces 90 jours sera susceptible d'être rejetée pour cause de non-conformité aux spécifications.

Dans des circonstances exceptionnelles, l'UNICEF pourra proroger le délai de validité de l'offre. Il ne sera pas demandé ni Permis aux Soumissionnaires acceptant cette prorogation de modifier les termes de sa Soumission.

La proposition technique est évaluée sur la base de son degré de réponse à la Mission

En effet, afin de faciliter cette évaluation technique, le Prestataire est tenu de formuler de manière claire et concise ses réponses conformément aux instructions indiquées dans le document Annexe IV

Lors d'une deuxième étape, les offres financières de tous les prestataires ayant obtenu la note technique minimale de 70% lors de l'évaluation technique seront comparées.

L'évaluation technico financière sera effectuée comme suit :

- 70% pour l'évaluation technique
- 30% pour l'évaluation financière

La note financière sera calculée selon la formule suivante :

Par exemple : Note financière soumissionnaire A= (Offre la moins disant/ offre financière de A) x 30

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant obtenu le cumul de note le plus élevé

A.3 Corruption ou manœuvres frauduleuses

S'il existe des raisons irréfutables portant à croire que l'Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses au cours de l'attribution ou de l'exécution du Marché, UNICEF Guinée peut, quinze (15) jours après le lui avoir notifié, résilier le Contrat et les dispositions des paragraphes ci-après sont applicables de plein droit.

Aux fins de ce paragraphe, les termes ci-après sont définis comme suit :

- (i) Est coupable de **“corruption”** quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un staff de UNICEF Guinée au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un Marché, et
- (ii) se livre à des **“manœuvres frauduleuses”** quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un Marché de manière préjudiciable à UNICEF Guinée. “Manœuvres frauduleuses” comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des Soumissionnaires (avant ou après la remise de la Proposition) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver UNICEF Guinée des avantages de cette dernière.

UNICEF Guinée rejettera une proposition d'attribution s'il est avéré que l'Attributaire proposé est coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses pour l'attribution de ce Marché.

UNICEF Guinée exclura une Entreprise indéfiniment ou pour une période déterminée de toute attribution de Marchés sous sa responsabilité, s'il est établi à un moment quelconque, que cette Entreprise s'est livrée à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution d'un Marché sous sa responsabilité.

A.4 Négociation.

Les soumissionnaires répondant le mieux aux intérêts de l'UNICEF seront conviés à une réunion afin de spécifier les fournitures, moyens et services qui seront contractés.

A.5 Adjudication de la demande de proposition.

La soumission répondant le mieux aux intérêts de l'UNICEF sera celle qui aura présenté les documents généraux, techniques et financiers demandés, conformes avec les termes de référence et qui aura obtenu le nombre total de points (propositions technique et financière) le plus élevé.

A.6 Annulation de l'adjudication

Au cas où l'adjudicataire manquerait de présenter la documentation requise suite à l'évaluation de sa proposition et/ou de signer le contrat dans un délai de 15 (quinze) jours

calendaires suivant la notification officielle d'adjudication, cette adjudication pourra être annulée sans aucun droit de recours de la part de l'Adjudicataire
Dans ce cas, l'UNICEF pourra adjuger le contrat au soumissionnaire le mieux disant ou pourra lancer une nouvelle Demande de Propositions.

TERMES DE REFERENCE

1- Contexte et justification :

Dans le cadre de l'exécution de son programme de Coopération avec la République de la Guinée, l'UNICEF dispose des bureaux à Conakry, Kankan, Labé et Nzérékoré. C'est pourquoi l'UNICEF envisage de lancer une consultation dans le but de d'établir un Accord à Long Terme (LTA) pour la fourniture d'accès Internet fiable par la fibre Optique et le bureau de Conakry et ses 3 sous bureaux avec une société spécialisée et ayant des compétences confirmées et performantes dans l'activité susmentionnée.

Ainsi les entreprises intéressées, sont priées de proposer des offres techniquement et économiquement rentables conformément aux termes de référence ci-dessous.

NB: Les offres partielles par localité ne sont pas autorisées.

2- Objectif.

L'objectif de cette consultation est de sélectionner et signer avec une ou plusieurs Sociétés un Accord à Long Terme (LTA) pour assurer l'accès à Internet par la fibre Optique et réseau FH dans l'intérieur du pays de façon fiable et permanente.

3- Taches Spécifiques :

Le titulaire du marché assumera pendant toute la durée du contrat la fourniture de l'accès Internet par la fibre Optique.

- Connexion à partir du nœud le plus proche de son bureau de Coleah
- Débit de 12 Mo symétrique sans aucune liaison intermédiaire jusqu'à la salle serveur.
- Débit de 4 Mo symétrique sans aucune liaison intermédiaire jusqu'à la salle serveur dans ses bureaux de Kankan, Nzérékoré et Labé chacun.
- Dix (10) adresses IP Publiques permettent de connecter et configurer différents Gateways et systèmes de vidéo conférences.

Résultats attendus :

Ce projet consiste à mettre en place d'une infrastructure permettant le haut débit via la fibre optique, avec les conditions suivantes :

- Disponibilité d'une bande passante dédiée avec une deuxième connexion de backups sur la même liaison ACE (Lien ACE d'Accra ou Dakar).
- Possibilité de vérification à tout moment du débit alloué.
- Possibilité de connecter les sous-bureaux de l'UNICEF sur la connexion du bureau de l'Unicef de Conakry, via des liaisons fibre optique, filaire et/ou faisceau hertzien.
- Possibilité de connecter les domiciles de managements sur cette liaison afin de garantir certains services ICT aux domiciles (1 Mbps par site).
- Disponibilité de cette connexion avec le même débit dédié durant toute la période du contrat.
- Mise en place d'une équipe technique de maintenance disponible à intervenir en cas de besoin.

- L'Unicef assure les conditions nécessaires de cette connexion en termes d'énergie et climatisation.
- Possibilité d'avoir un forfait après chaque augmentation de la bande passante.
- Disponibilité d'un service rapide d'intervention en cas de panne.

Le non-respect répété de cette clause entraînera la résiliation du contrat sans que l'UNICEF soit tenu de répondre à aucune réclamation quelconque, sauf les dus correspondant aux factures des services dûment accomplis et certifiés.

Les opérations de dépannage seront effectuées sur les horaires de travail de l'UNICEF (du lundi au jeudi : de 8h00 à 17h00, et au vendredi à 13h30) et exceptionnellement le weekend avec son autorisation.

4- Durée du contrat

Le contrat sera établi sous forme d'un Arrangement à Long Terme (LTA) pour une période initiale de deux (2) ans après une période d'essai de trois (3) compris, et sera renouvelable sous réserve d'une évaluation satisfaisante des prestations fournies. Le cumul des périodes de contrat n'excèdera pas trois (3) ans quel que soit la qualité des services fournis. L'UNICEF peut mettre fin au contrat sans préavis s'il juge les services insatisfaisants. Nonobstant ce qui précède chacune des parties au contrat pourra y mettre fin à tout moment moyennant un préavis de 30 jours. Aucun contrat en cours de validité ne pourra être révisé, sauf accord préalable de deux parties.

1. Résultats attendus

1. Expérience requise

2. L'entreprise soumissionnaire doit avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de fournisseur Agréé de fourniture d'accès Internet par la Fibre Optique ou bien par le réseau FH dans a l'intérieur du pays.

3. Conditions générales

- Moyens humains et matériels:
- Disposer d'un personnel (joindre les CVs) qualifié dans le domaine
- Avoir une expérience avérée avec un personnel qualifié dans le domaine FAI (Fournisseur D'accès Internet)
- Documents administratifs : disposer des pièces administratives suivantes :
 - Numéro d'Immatriculation Fiscale
 - Registre de Commerce
 - Attestation de situation fiscale / Quitus
 - Attestation de mise à jour à la CNSS
 - Compte bancaire
- L'UNICEF applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des pratiques interdites, telles que le travail des enfants, la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique et l'obstruction, etc.
- Le Prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis d'UNICEF. Le personnel du Prestataire ne sera en aucune façon considéré comme des employés ou des agents de l'UNICEF.

- Le Prestataire ne doit ni chercher ni accepter d'instructions d'une quelconque autorité externe à l'UNICEF pour ce qui concerne l'exécution des services fournis en vertu de ce Contrat. Le Prestataire se gardera de toute action susceptible de porter préjudice à l'UNICEF, et remplira ses engagements en s'attachant au plus haut point à préserver les intérêts de l'UNICEF.
- Les soumissionnaires sont informés que les offres seront évaluées en deux étapes. La première phase consistera à faire une présélection sur la base de l'évaluation de l'offre technique. La poursuite de l'évaluation se fera que pour les soumissions qui auront reçu la note technique minimale de 70% sur un score total maximum de 100 points conformément aux critères de l'Annexe1. Lors de la deuxième étape, les offres financières de tous les prestataires ayant obtenu le coefficient minimal de 70% de la note technique (100 points) seront comparées. Le Contrat sera attribué à la proposition mieux-disante et économiquement pertinente. Toutefois l'UNICEF se réserve d'invalider le contrat attribué s'il s'avère que les réponses fournies dans le cadre de l'évaluation technique ne correspondent pas aux réalités.

ANNEXE I - Eléments d'évaluation - Proposition technique et opérationnelle

Les indications générales ci-dessous pourront permettre au soumissionnaire de formuler ces réponses de façon claire et concise.

1- Compréhension de la prestation (10 points)

Le soumissionnaire indiquera de manière claire comment il comprend la prestation en spécifiant :

- Sa compréhension des TDR
- Les champs couverts par sa prestation, en spécifiant :
- La couverture en réseau Fibre Optique et FH en Guinée

2- Capacité du prestataire (40 points)

Le soumissionnaire démontrera sa capacité à réaliser cette prestation en précisant en quoi il a vocation à réaliser ce type de marche, ayant une composante de fourniture d'équipement spécialisé, une composante d'installation dans le respect des règles de l'art et une composante de service après-vente. Il démontrera qu'il a déjà une expérience avérée pour des prestations similaires au profit de sociétés, projet, programmes, institutions, organisations internationales en général et celles du Système des Nations Unies en particulier.

Le soumissionnaire communiquera les informations suivantes :

- Profil et capacité du prestataire
- Expérience dans la fourniture d'accès Internet
- Référence des clients
- Service après-vente et de support dans la fourniture de service d'accès Internet.
- Sa stratégie de réaction et solution de Backup en cas de Panne

3- Exécution du projet (20 points)

Le soumissionnaire indiquera la manière dont il entend gérer ce projet, en précisant les mécanismes de suivi et d'assurance qualité qu'il mettra en œuvre pour garantir une prestation de qualité.

Il indiquera l'organisation, et la méthodologie d'intervention à Conakry et dans les bureaux à l'intérieur du pays.

Il indiquera de manière spécifique le personnel et l'expertise mobilisée (CV) et les moyens mis en œuvre. Il précisera la source et la stratégie d'assurance de la connectivité permanente et fiable dans la livraison de service.

L'UNICEF se réserve le droit de vérifier les informations qui seront fournies. A cet effet, toute information confirmée inexacte, entraînera le rejet automatique de l'Offre ou la réalisation du contrat sans exposer sa responsabilité à quelque réclamation de nature que cela soit.

LRPS – GUI- 2025-9195288 « LTA accès Internet Bureaux UNICEF Conakry, Nzérékoré, Labé et Kankan »				
COMPOSITION DE LA PROPOSITION FINANCIERE				
Mode	Description	Quantite	P. Unitaire (GNF) HT	Total (GNF) HT
Montant non récurrent	Frais de configuration et de Mise en service de la liaison FO pour le siège Conakry (Lot1)	1		
	Frais de configuration et de Mise en service de la liaison FO pour le siège Conakry (Lot2)	1		
	Frais de configuration et de Mise en service de la liaison FO du Sous bureau Labé (Lot3)	1		
	Frais de configuration et de Mise en service de la liaison FO des Sous bureau Labé (Lot4)	1		
	Frais de configuration et de Mise en service de la liaison FO des Sous bureau Kankan (Lot5)	1		
	Frais de configuration et de Mise en service de la liaison FO des Sous bureau Kankan (Lot6)	1		
	Frais de configuration et de Mise en service de la liaison FO des Sous bureau Nzérékoré (Lot7)	1		
	Frais de configuration et de Mise en service de la liaison FO des Sous bureau Nzérékoré (Lot8)	1		
Montant récurrent	Lot1 : Fourniture d'une connexion fibre optique avec un débit de 100Mb /100Mb.	1		
	Lot2 : Fourniture d'une connexion fibre optique avec un débit de 50Mb /50Mb.	1		
	Lot3 : Fourniture d'une connexion fibre optique avec un débit de 20Mb /20Mb	1		

	Lot4 Fourniture d'une connexion fibre optique avec un débit de 10Mb /10Mb	1		
	Lot5 : Fourniture d'une connexion fibre optique avec un débit de 30Mb /30Mb	1		
	Lot6 : Fourniture d'une connexion fibre optique avec un débit de 15Mb /15Mb	1		
	Lot7 : Fourniture d'une connexion fibre optique avec un débit de 20Mb /20Mb	1		
	Lot8 : Fourniture d'une connexion fibre optique avec un débit de 10Mb /10Mb	1		

Il est à noter qu'un fournisseur ne peut être recommandé pour la connexion principale et secondaire dans le même bureau.